

# **PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES**

---

Le public est informé qu'en application de la délibération adoptée par le Conseil Communautaire du 30 Novembre 2017, le Plan Climat Air Energie Territorial est mis à disposition du public

**du 18 avril au 18 mai 2018  
au siège de la Communauté d'agglomération  
Pau Béarn Pyrénées,  
2, bis Place Royale, 64000 PAU**

Le Plan Climat Air Energie Territorial est soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées. Le dossier sera également consultable en ligne sur [www.pau.fr/plan-action-climat](http://www.pau.fr/plan-action-climat)

Le public pourra, également, adresser ses observations, par écrit à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et par mail en écrivant à : [concertation.pcaet@agglo-pau.fr](mailto:concertation.pcaet@agglo-pau.fr)

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, des informations pourront être demandées à la Direction Développement durable et déchets, 39 avenue Larribau, 64000 PAU ([Aurélie DELBIGOT, a.delbigot@agglo-pau.fr](mailto:Aurélie.DELBIGOT@agglo-pau.fr))

A l'issue de la phase de concertation du public et après avis du Préfet de Région, du Président du Conseil régional, de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, le PCAET sera présenté au vote du conseil communautaire.